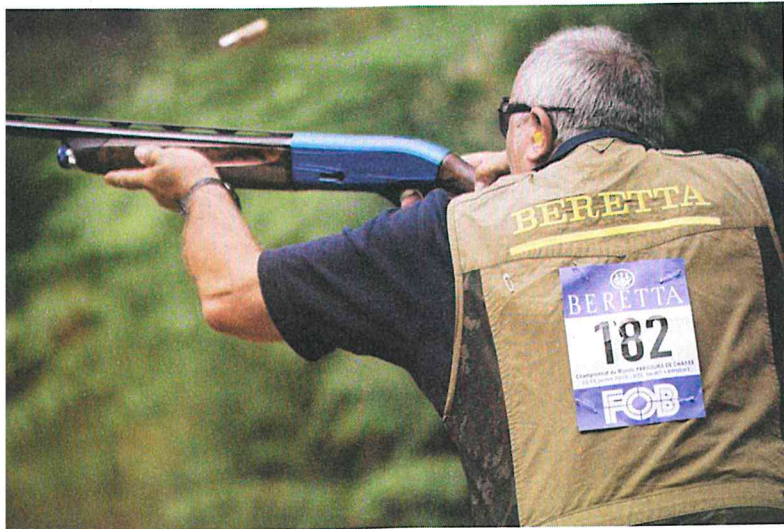




# FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BALL TRAP ET DE TIR A BALLE

14, rue Avaulée - 92240 MALAKOFF - Tél. : 01 41 41 05 05  
E-mail : secretariat@ffbt.asso.fr - Internet : www.ffbt.asso.fr



**NOS PARTENAIRES PRIVILÉGIÉS**



La cartouche des champions



# BERETTA

**"Les fusils les plus médaillés au monde"**

[www.beretta.com](http://www.beretta.com)

Nos partenaires :



BERETTA



**AON** <https://collaborateurs.aonassurances.com>

EN CAS D'ACCIDENT lors de la pratique du ball-trap, déclaration dans les 5 jours à :  
Aon France - 31-35, rue de la Fédération - 75717 PARIS CEDEX 15  
Tél. 01 73 10 10 11 - Fax 01 40 61 61 65  
en joignant une copie de la licence et adresser une copie de la déclaration à la FFBT :  
14, rue Avaulée - 92240 MALAKOFF.  
EUROP ASSISTANCE France n° 58.662.504 - Tél. France 01.41.41.05.05 - Tél. Etranger 33.1.41.85.85.85

## DOCUMENT NON CONTRACTUEL

LES GARANTIES DE BASE SOUSCRITES AUPRES DE LA Cie GENERALI par l'Intermédiaire de AON France sous le n° AL731384 sont INCLUSES DANS LA LICENCE FEDERALE

### Garantie Responsabilité Civile

Cette garantie a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que peuvent encourir les membres de la Fédération en raison des dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs aux tiers dans l'exercice des activités de la fédération

### Garantie Individuelle Accident

Les licenciés de la FFBT bénéficient des garanties suivantes en cas d'accidents corporels survenant à l'occasion des activités déclarées

Le contrat d'assurance ci-dessus référencé ne sera envoyé à l'intéressé qu'à sa demande

### GARANTIES DE BASE

La Prime correspondant à cette garantie soit 2,50 € est incluse dans le montant de la licence.  
Après l'accord de la FFBT, cette garantie peut être souscrite par ailleurs

LICENCIÉS	ARBITRES & MEMBRES CLUB FRANCE <sup>(3)</sup>
Capital décès 25 000 € <sup>(1)</sup>	Capital décès 150 000 €
Invalité permanente < ou = à 60 % 25 000 €	Invalité permanente 150 000 €
Entre 61 et 80 % 45 000 €	Frais médicaux, pharmaceutiques et chirurgicaux ..... 200 % du tarif de convention
> à 80 % 60 000 €	Forfait optique et dentaire ..... 762 € par sinistre
Frais médicaux, pharmaceutiques et chirurgicaux ..... 200 % du tarif de convention	Indemnités journalières (Franchise 30 jours) 45 € par jour, au maximum pendant 365 jours <sup>(4)</sup>
Forfait optique et dentaire ..... 450 € par sinistre <sup>(2)</sup>	

Consultable sur le site [www.ffbt.asso.fr](http://www.ffbt.asso.fr)

### OPTIONS FACULTATIVES \* PROPOSEES POUR LES ACCIDENTS CORPORELS

OPTION 1 : 6 €	OPTION 2 : 8 €
Capital décès 46 000 €	Capital décès 77 000 €
Invalité permanente < ou = à 60 % 46 000 €	Invalité permanente 77 000 €
Entre 61 et 80 % 46 000 €	Entre 61 et 80 % 108 000 €
> à 80 % 60 000 €	> à 80 % 108 000 €
Frais médicaux, pharmaceutiques et chirurgicaux ..... 200 % du tarif de convention	Frais médicaux, pharmaceutiques et chirurgicaux ..... 300 % du tarif de convention
Forfait optique et dentaire ..... 762 € par sinistre	Forfait optique et dentaire ..... 1 524 € par sinistre
Indemnités journalières (Franchise 30 jours) <sup>(4)</sup> 30 € par jour, au maximum pendant 365 jours	Indemnités journalières (Franchise 30 jours) <sup>(4)</sup> 45 € par jour, au maximum pendant 365 jours

\* Les capitaux mentionnés en décès et invalidité se cumulent avec la garantie de base. Les autres postes de garanties ne font pas l'objet d'un cumul.

- (1) Avec majoration du capital de base de 15% par enfant à charge de moins de 18 ans. Toute mort subite intervenant au cours de la pratique de l'activité Sportive donne lieu au versement d'une indemnité décès.
- (2) Les participants étrangers ne sont pas couverts sur cette garanties.
- (3) Les arbitres et membres de Club France ne peuvent prétendre aux garanties optionnelle
- (4) Réserve aux licenciés en activité professionnelle pouvant justifier d'une perte de revenus.

Pour des options avec des capitaux supérieurs, consulter notre assureur.



FEDERATION FRANÇAISE DE BALL TRAP  
ET DE TIR A BALLE



## SAISON 2019

14, Rue Avaulée - 92240 MALAKOFF - Tél : 01.41.41.05.05  
secretariat@ffbt.asso.fr - www.ffbt.asso.fr